PRÉVENTION CONTRE

LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

DANS LE SPECTACLE VIVANT ET LES ARTS VISUELS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

#cohésionsociale

Offre de formations 2022

éclat

CPNEF

des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires

uniformation

offre de formations

Prévention contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant et les arts visuels du ministère de la Culture

Éclat - Uniformation

ORGANISMES DE FORMATION RÉFÉRENCÉS POUR LES 4 PARCOURS

ASFO GRAND SUD
Mme MONTEIRO - 05 59 98 44 28
andreia.monteiro@groupelfc.com
https://www.asfograndsud.com/
PROGRAMMES

CEED FORMATION
DELE Aurélie - 03 90 20 03 37
contact@ceed-formation.org
PROGRAMMES

CFPTS
CLONROZIER Béatrice - 01 48 97 25 16
bgouffier@cfpts.com
www.cfpts.com
PROGRAMMES

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE
LEFEVRE Fabien - 06 31 18 57 95
cvl@colosse.fr
PROGRAMMES

COMPÉTENCES FORMATION OCEAN INDIEN
MOUNOUSSAMY Coralie - 02 62 20 20 40
coralie.mounoussamy@cform.fr
www.cform.fr

EGAE D'EGAL A EGALE
PORIER Lauriane - 01 82 28 36 15
afdas@groupe-egae.fr
www.groupe-egae.fr
PROGRAMMES

EI GROUPE MONTPELLIER
RETZEPTER Maddy - 04 67 04 06 06
maddy.retzepter@groupe-ei.fr
https://www.groupe-ei.fr/

FORMA'INSTITUT DE FORMATION
COQUEL HARAMBILLET Marion - 07 83 38 86 72
marion.harambillet@fscf.asso.fr
www.fscf.asso.fr
PROGRAMMES

INSTITUT RÉGIONAL TRAVAIL SOCIAL
NOUVELLE AQUITAINE
Datchary Audrey - 05 56 84 20 85
a.datchary@irtsnouvelleaquitaine.fr
https://irtsnouvelleaquitaine.fr

PITCHTREE
BONTHONNEAU Cécile - 06 62 89 76 33
cecile.bonthonneau@gmail.com
PROGRAMMES

4 parcours de formation sont proposés

Secteurs visés : structures **ÉCLAT** (structures labellisées, lieux non labellisés mais soutenus par le ministère de la Culture, festivals soutenus par le ministère, équipes artistiques et compagnies, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC), les lieux de diffusion culturels, l'éducation musicale, etc.) dont les fonds proviennent intégralement, partiellement ou ponctuellement de financements publics du ministère de la Culture.

Modalités d'inscription : contactez directement les organismes référencés (tableau ci-contre) pour vous inscrire et pour obtenir le programme détaillé

Modalités de financement : demande de financement classique auprès d'Uniformation (prise en charge à 100%
via le Web privé), projet VHSS.

1 COMPRENDRE ET AGIR : COMPRENDRE ET SE REPÉRER "ACQUÉRIR LES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE DE VHSS

PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

Public visé : salariés

Durée de la formation : 7 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Assimiler les éléments essentiels du cadre légal
2. Comprendre les mécanismes de Violence et Harcèlement Sexistes et sexuels, leurs causes et leurs conséquences sur les victimes et les agresseurs
3. Repérer les victimes et les harceleurs (stratégies des agresseurs…)
4. Se positionner face aux situations de VHSS dans son environnement de travail
5. Identifier les différentes possibilités de prise en charge d'une victime en l'orientant ou en agissant – si possible – sur la situation par le biais de procédures, méthodes et outils adaptés

2 AGIR ET RÉAGIR : CONTRIBUER AU DÉPLOIEMENT DES MESURES DE LUTTES CONTRE LES VHSS DANS SON ORGANISATION ET AUPRÈS DE SES COLLÈGUES

PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

Public visé : Salariés contributeurs qui souhaitent s'impliquer dans une démarche de prévention et de lutte contre les VHSS (ex : coordinateur, responsable d'une équipe, etc…)

Durée de la formation : 14 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Participer à la prévention active des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement sexuel et des agissements auprès de ses collaborateurs/collègues/son équipe
2. Relayer les mesures contre les VHSS auprès de son équipe, ses collaborateurs
3. Appliquer les mesures et les procédures d'alerte et de signalement mises en place dans son organisation/sa structure/ son environnement professionnel
4. Accueillir la parole des victimes
5. Accompagner et orienter les victimes vers la solution ou les interlocuteurs appropriés

3 METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTIONS ET ÉVALUER SES EFFETS AU SEIN DE SA STRUCTURE

PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

Public visé : Salariés ayant en charge ou ayant la responsabilité d'élaborer et de mettre en place une stratégie et des mesures de prévention et de lutte contre les VHSS au sein de leur structure/ auprès de leurs équipes (ex : employeurs, responsable d'une structure, etc.)

Durée de la formation : 21 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Identifier les impacts de la réglementation VHSS sur sa structure et ses obligations en fonction de son rôle dans l'organisation (droits et devoirs)
2. Identifier les rôles et le champ de responsabilités des différents acteurs dans son organisation : encadrement de proximité, collaborateurs, référents…
3. Définir des pistes d'action concrètes pour lutter contre ces comportements dans la diversité des situations de VHSS identifiées (ex : désigner un référent formation de formateur, action de sensibilisation, plan de communication…)
4. Déterminer et mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation des actions menées (accompagnement des victimes, actions de prévention, baromètre social…)
5. Mobiliser et engager de manière pérenne les collaborateurs dans la démarche

4 ÊTRE AMBASSADEUR-RÉFÉRENT VHSS DE SA STRUCTURE

PRÉSENTIEL
100% DISTANCIEL
ou MIXTE

selon l'organisme de formation

Public visé : Futurs Ambassadeurs/Référents d'une structure ou d'une entreprise de moins de 11 salariés (par ex : membre du service RH ...)

Durée de la formation : 21 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Maîtriser le cadre légal et réglementaire relatif à la désignation, au rôle et aux missions d'un référent VHSS
2. Se positionner en tant que référent dans son environnement de travail et par rapport aux autres acteurs
3. Comprendre ses missions en tant que référent dans son organisation (définition, frontière…)
4. Mettre en œuvre des actions de prévention et de lutte contre les VHSS (Protocole..) en fonction de ses missions
5. Conduire des entretiens et des enquêtes auprès des victimes et des témoins avec des méthodes et des outils adaptés
6. Présenter les résultats des enquêtes aux parties prenantes dans la structure
7. Evaluer l'ensemble des actions menées grâce à des outils adaptés